

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24-140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

SSSSSSSSSSSS

Mme Élodie Ducastel procède à l'appel.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire annonce que de deux questions orales et une motion ont été déposées par le groupe d'opposition « Unis pour Louviers », puis il donne lecture de l'ordre du jour.

En préambule, il évoque l'examen d'une délibération de versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association l'Abri pour le soutien au relogement des sinistrés de l'immeuble hortensia

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2024

M. le Maire soumet à l'approbation des élus présents le procès-verbal du dernier conseil.

M. Sylvain Thomas souhaite apporter une rectification sur la transcription de ses propos tenus lors de cette séance sur le projet de délibération de la convention de mise à disposition de vélos aux associations et collectivités partenaires.

Il demande que soit soit intégré au procès-verbal définitif le verbatim suivant :

« *La question :*

Monsieur le maire dans cette délibération, il est dommage d'oublier les enfants atteints d'un handicap. Les enfants aiment faire du vélo qu'ils soient valides ou handicapés.

Vous proposez dans cette délibération que des vélos pour les enfants valident et aucun pour les enfants handicapés.

Se seront encore des enfants désavantagés sans pouvoir participer à ces sorties en vélo.

Vous avez différentes variétés de vélos qui peuvent aider ces enfants :

Le tricycle électrique, vélo à trois roues qui peut convenir aux enfants à partir de 4 ans ayant des problèmes de stabilité.

Le vélo tandem peut être approprié, par exemple, pour accompagner un enfant atteint d'un handicap ayant une déficience visuelle ou ayant besoin d'aide pour être guidée.

Le handbike vous connaissez nous en avons déjà parlé.

Il existe également des vélos avec lesquels les enfants en situation de handicap peuvent être transportés.

Je vous remercie Monsieur le maire de faire le nécessaire pour ces enfants qui ont besoin d'évasion. »

M. le Maire prends acte de la requête en rectification et confirme qu'elle sera intégrée au procès-verbal tout en rappelant néanmoins que celui-ci n'est pas la transcription *in extenso* de l'ensemble des échanges d'une séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité,

2. Audition conjointe de MM. Vincent PORTILLA directeur du Conservatoire Seine-Eure de Gaillon et Philippe PICARD directeur de l'École de Musique et de Théâtre Maurice Duruflé de Louviers, sur le transfert de compétence de l'école de musique et de théâtre de Louviers à l'agglomération Seine-Eure.

M. le Maire remercie MM. Vincent PORTILLA directeur du Conservatoire Seine-Eure de Gaillon et Philippe PICARD directeur de l'École de Musique et de Théâtre Maurice Duruflé de Louviers, d'avoir accepté de venir s'exprimer devant le conseil municipal. Il souligne l'importance de la création d'un réseau d'enseignement artistique l'échelle du territoire de l'agglomération.

M. Vincent Portilla se réjouit de la concrétisation d'une belle aventure qu'il convient de faire grandir et de développer.

En quelques mots il rappelle son parcours professionnel, qui l'a conduit, après un passage par la garde Républicaine, à l'enseignement puis à une première fonction de direction au conservatoire de Bernay.

MM. Vincent Portilla et Philippe Picard exposent à deux voix quelques diapositives de présentation du projet.



PROJET

Phase 1: Création d'un réseau des enseignements artistiques

Phase 2: Evolution et consolidation du réseau

Phase 3: Montée en puissance

En parallèle: Poursuite des partenariats

Vers la création d'un réseau des enseignements artistiques

Ordre du jour

Vers la création d'un réseau des enseignements artistiques

Phase 0

Rappel historique / état des lieux

- Etudes de rapprochement depuis 20 ans pour certains territoires
- Existence de projets de diffusion entre les établissements depuis 2002, notamment sur le territoire de l'ex-CASE

Phase 1

Création d'un réseau des enseignements artistiques dès janvier 2025

- Transfert des personnels
- Transfert budgétaire et du bâtiment
- Définition d'une politique tarifaire unifiée, mise en application en septembre 2025 permettant l'accès égal sur l'ensemble du territoire
- Poursuite des projets artistiques communs
- Ecriture d'un pré-projet d'établissement commun

Phase 0

CRÉATION DU RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE L'AGGLO SEINE-SAINE-ET-LOUVIERS (projet 2025)

- Conservatoire Seine-Saint-Denis
- Ecole de musique et de théâtre
- Ecole Municipale de musique et de danse - Les Halles

Phase 2

Evolution et consolidation du réseau, 2026

- Projet de labellisation sur l'ensemble des esthétiques proposées (Musique-Danse-Théâtre) et ainsi délivrer aux élèves des brevets et certificats reconnus nationalement.
- Objectif d'une équité de service au sein du réseau :
 - Faciliter la circulation inter-établissements des élèves
 - Réfléchir à une Education Artistique et Culturelle (EAC) déployée sur tout le territoire
- Perspectives d'évolutions pour l'ensemble du personnel

Phase 3

Montée en puissance, 2027

- Proposer un même niveau de qualité de service sur tout le réseau
- Augmenter le nombre d'élèves potentiels sur l'ensemble des sites
- Déployer l'Education Artistique et Culturelle

Poursuite des partenariats existants

- Avec les partenaires déjà repérés:
 - Le pôle vie culturelle de la Ville de Louviers
 - le pôle PVES et le CCAS de la Ville de Louviers
 - L'Education Nationale
 - L'Harmonie Municipale
 - ...
- Par des conventions pluriannuelles et leurs développements

Temps d'échange

Merci pour votre attention

M. Philippe Picard souligne que c'est l'aboutissement de plus de 22 ans de travail au sein du territoire qui va permettre à la création de cette nouvelle structure

A l'issue de la présentation, un échange s'engage avec les élus.

M. le Maire rappelle que le document d'orientation présenté en juillet 2023 au conseil municipal évoquait que déjà ce projet de transfert à l'agglomération de l'école municipale de musique et de théâtre. Il s'agit de la mise en œuvre d'une véritable politique publique culturelle à l'échelle intercommunale permettant de fidéliser les enseignants, de procéder à une harmonisation tarifaire des droits d'inscription et de mieux répondre aux besoins du territoire en matière d'apprentissage de la musique. L'ambition est de faire de ce futur Conservatoire intercommunal un réseau multi-sites en matière d'éveil musical et de théâtre, chaque structure (Louviers, Gaillon, Pont-de-l'Arche) conservant son identité dans le nouveau dispositif.

M. Daniel Jubert s'interroge sur des possibilités d'intégration dans ce projet des initiatives musicales existantes dans les collèges de Louviers.

MM. Portilla et Picard répondent qu'en partenariat avec l'Éducation Nationale et la DRAC la mise en place d'horaires aménagés pourrait être envisagée.

M. Diégo Ortega se dit favorable à la création de ce réseau intercommunal qui passe par le transfert de compétence de l'école de musique et de théâtre de Louviers à l'agglomération Seine-Eure. Il demande des précisions sur le projet d'établissement et les orientations relatives à la tarification.

M. Vincent Portilla lui répond qu'en partenariat avec le DRAC et dans le cadre du projet d'établissement, il est envisagé de labelliser chaque établissement d'ici les cinq prochaines années (pour l'ensemble des parcours ceux en cycle, les amateurs, les parcours loisirs etc...). Sur le plan de l'homogénéisation de la tarification, il est encore trop tôt pour répondre, les orientations dépendront des lettres de cadrage à venir des élus.

M le Maire remercie MM. Portilla et Picard pour cette présentation ainsi que l'ensemble des personnels de la Ville et de l'Agglomération qui ont œuvré pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025 de ce conservatoire intercommunal élargi aux sites de Louviers et de Pont-de-l'Arche.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

3. Informations et échange de vues sur la vie à Louviers

- La vie à Louviers :

M. le Maire donne la parole à **M. José Pires** qui évoque la soirée organisée pour le cinquième anniversaire de la patinoire Glacéo, le 22 novembre dernier. Il se félicite du succès de ce moment festif animé par Radio espace et les Clubs résidents, en présence d'un public nombreux et familial. M. le Maire informe de la venue à Glacéo en février 2025 de l'équipe de France féminine de Hockey.

Mme Marie-Dominique Perchet évoque le concert à guichet fermé de la Sainte-Cécile à la Scène 5 par l'Harmonie municipale, avec un programme très apprécié autour de chansons de Claude Nougaro.

M. Gaëtan Bazire revient sur le lancement des illuminations de Noël qui se sont tenues un samedi pour la première fois permettant ainsi à un public différent de rester plus longtemps pour profiter de l'évènement. Il a ensuite invité les élus à prendre connaissance du programme dense des animations de Noël et mentionné la tenue du deuxième Marché de Noël de la résidence du Parc afin de permettre aux résidents de profiter de ces moments de fête. **M. le Maire** en profite pour remercier les services de la Ville pour leur mobilisation dans la préparation des festivités de Noël. Il précise que la parade de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre à 18h30 au départ de l'hôtel de Ville, et que France 3 délocalisera ce même jour son antenne à Louviers avec un plateau installé sous la Halle, pendant le marché de Noël. Le chef étoilé David Gallienne, vainqueur de l'émission « Top Chef » sera l'invité d'honneur de cette journée exceptionnelle.

Mme Sylvie Langeard évoque le vernissage au musée, le 30 novembre dernier, de l'exposition Stereoptik en lien avec le spectacle Antichambre à la Scène 5. 600 enfants des écoles de Louviers ont pu découvrir en avant-première ce spectacle labellisé « Scène nationale ».

M. José Pires évoque la tenue du Téléthon sur Louviers les 29 et 30 novembre 2024, autour de plusieurs animations, notamment autour de balades en ville dans des voitures d'exception. qui ont ravi les enfants et leurs parents. **M. Jean-Louis Bauchard** est quant à lui revenu sur les baptêmes de plongée proposés par l'AONES. Il a rappelé la générosité des Lovériens avec environ 12 000 € de dons récoltés l'an passé.

M. Jean-Pierre Duvéré mentionne la cérémonie d'installation du commandant de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) M Emmanuel Isèbe qui s'est déroulée le 4 décembre dans la Cour de l'Hôtel de Ville, remerciant l'ensemble des services pour la bonne tenue de cette prise d'armes

Mme Anne Terlez évoque la tenue à Louviers de la Sainte-Barbe du Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure, en présence du Préfet, du Président du SDIS, du Président du Département de l'Eure, et de monsieur le Maire. Plusieurs remises de médailles ont eu lieu au cours de cette cérémonie qui prenait une résonance toute particulière en ce week-end de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Mme Élodie Ducastel précise les modalités de sécurisation de la rue aux abords de l'école Jean Moulin, dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne, avec la création d'une zone 20 dont la matérialisation a été réalisée par les enfants du périscolaire sous la surveillance de leurs encadrants. Elle indique la mise en place, en 2025, d'un « d'un permis piéton » pour les écoliers.

Mme Hafidah Ouadah rend compte de la « Fête de la Soupe qui s'est déroulée et à Maison rouge et aux Acacias les 4 et 5 décembre 2024, l'initiative de la Régie de quartier Aurélien-Billon, avec l'IFEP, les centres sociaux et la présence de nombreuses familles.

- Décisions :

Les décisions prises par M. le Maire, recensées dans le tableau récapitulatif joint au dossier du Conseil municipal, ne font l'objet d'aucune observation particulière.

- Questions Orales :

1. Sylvain Thomas (Groupe Unis)

L'accessibilité et le handicap à Louviers doivent être consciencieuse et le moindre problème d'accessibilité doit être pris en compte le plus rapidement possible, c'est garantir à tous les usagers avec un handicap ou sans pour qu'ils puissent accéder facilement et sans difficulté. Il faut savoir que l'accessibilité ne concerne pas seulement les personnes en situation de handicap mais aussi les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes en surpoids, et toutes celles dont la situation, temporaire ou non, peut entraver leur accès à un lieu. Monsieur le Maire, vous avez souhaité transformer le parvis de l'église de Notre Dame qui a été inauguré le 1^{er} décembre 2017, depuis plusieurs mois comment pouvez-vous laisser ce parvis de Notre Dame qui se dégrade avec des dalles se déchaussant et bordure de trottoir qui sort de leur emplacement. Avez-vous pensé aux personnes avec un handicap visuel et un handicap moteur pour circuler dans de bonnes conditions sur le Parvis de Notre Dame, je pense que non car les travaux ne sont pas réalisés. Des personnes même sans handicap sont tombées et se sont blessées à cause des dalles. Vous avez souhaité réparer les places de stationnement non P.M.R. dont les dalles étaient cassées et déchaussées, remplacées par du bitume. Pourquoi les places de stationnement P.M.R. n'ont pas été réparées, résultat des dalles en mauvais état cassées se déchaussant qui peuvent être gênantes et dangereuses pour les personnes à mobilité réduite sortant de leur véhicule. J'observe souvent des véhicules stationnés sur les places P.M.R. surtout sur la place devant la Société Générale sans la carte d'autorisation P.M.R. de la M.D.P.H. ces véhicules ne sont pas verbalisés. Il serait bien de redessiner le logo P.M.R. sur ces places pour une meilleure visibilité. Tous ces problèmes évoqués restent de l'exclusion pour les personnes atteintes d'un handicap. Il y a un gaspillage d'argent public avec la place du Parvis de Notre Dame au final c'est l'Agglo Seine Eure qui a réparé les places de stationnement non P.M.R. Nous vous demandons Monsieur le Maire de réparer au plus vite le parvis de Notre Dame pour le bien-être des citoyennes et citoyens et pour la bonne circulation des personnes à mobilité réduite. Merci pour votre réponse.

M. le Maire répond que les réparations sont régulièrement effectuées et que les dégradations proviennent du fait que des camions se stationnent à des emplacements interdits. A certains endroits, le dallage a été remplacé par un enrobé, pour une meilleure résistance. A l'endroit mentionné par M. Thomas, une remise en état est bien prévue dès lors que les conditions météorologiques seront favorables.

2. Nolwenn Leostic (Groupe Uni)

L'ensemble des Lovériennes et Lovériens ont été alertés sur les difficultés financières des deux librairies de la ville dans un article de presse du 4 décembre dernier. Dans cet article, les libraires expliquent déjà renoncer à du personnel pour l'année 2025 et malgré cet effort, ne savent pas s'ils pourront passer l'année 2025. Ces établissements sont absolument essentiels pour notre ville et l'augmentation de leur chiffre d'affaires, notamment pour le Quai des Mots, montre l'engouement des habitants et est un juste retour sur la qualité des conseils reçus.

La ville, par subvention directe, avec la loi Darcos, peut abonder les projets de fonctionnement et d'investissement des librairies. Le fonctionnement concerne bien les difficultés de paiement auprès des fournisseurs, évoquées dans l'article par les libraires. D'autres actions, comme une commande publique renforcée les deux prochaines années, peuvent être envisagées. Par cette question, nous souhaitons connaître les dispositifs qui seront déployés par la ville de Louviers en 2025 pour permettre la sauvegarde de ces deux commerces de culture, vitaux pour notre commune. »

M. le Maire mentionne ses échanges réguliers avec les responsables des deux librairies lovériennes. Il souligne l'importance pour une ville comme Louviers de l'existence de ces deux librairies auxquelles la municipalité est particulièrement attachée.

Concernant plus spécifiquement la Librairie « le Quai des Mots », il a longuement rencontré son propriétaire. Malgré une clientèle au rendez-vous et un chiffre d'affaires qui a triplé ces dernières années, cette librairie connaît des difficultés de trésorerie. Or la loi Darcos de 2021 n'autorise pas la collectivité à verser une subvention pour combler un manque de trésorerie. Il tient à rappeler que la Ville de Louviers passe commande chaque année à hauteur de plus de 35 000 euros aux librairies de la Ville et que l'Agglomération achète pour sa part des bons cadeaux qu'elle propose à ses agents. M. le Maire indique enfin qu'il va saisir les services de l'Etat pour savoir précisément quels sont les soutiens financiers possibles dans un cadre légal.

4 Délibérations

A1 Vie culturelle et patrimoine historique

A11 Transfert à l'agglomération Seine-Eure de l'école municipale de musique et de théâtre Maurice Duruflé

M. le Maire et Mme Sylvie Langeard rappellent que le document d'orientation consacré à l'action culturelle et débattu lors du conseil municipal du 3 juillet 2023 a souligné l'intérêt de renforcer la coopération culturelle entre la Ville et l'Agglomération Seine-Eure. C'est dans ce cadre que s'inscrit le transfert à l'Agglomération de l'école municipale Maurice Duruflé de musique et de théâtre, dont le rayonnement va bien au-delà de la seule ville de Louviers. Ce transfert est envisagé simultanément à celui du syndicat intercommunal de danse et de théâtre Erik Satie dont le siège est situé à Pont-de-l'Arche et qui doit conduire à la transformation du conservatoire intercommunal de Gaillon en un conservatoire intercommunal Seine-Eure multi-sites

Le comité social territorial de la Ville lors de sa séance du 18 novembre 20 a émis un avis favorable à cette fusion.

M. Diego Ortega partage les fondements du projet de délibération rappelant que Louviers en tant que ville de centralité possède des équipements sportifs et culturels adaptés à recevoir un large public, il s'interroge sur le nombre d'extérieurs fréquentant ces établissements et se félicite de cette complémentarité envisagée. Il estime que les intervenants ont répondu à ces interrogations et affirme que pour toutes ces raisons l'opposition municipale votera cette délibération.

Mme Nolwenn Leostic, tout en se félicitant de cette mutualisation qui permettra aux enseignants artistiques de bénéficier de temps pleins sur le territoire, s'inquiète cependant de la mise en place d'une politique tarifaire unique. Elle se demande qui paiera et si les locaux seront alors suffisants pour répondre dans le futur aux nouvelles demandes. Qu'en sera-t-il également la prise en charge des interventions des professeurs de musique dans les écoles de la ville ?

M. le Maire répond que le nombre potentiel d'élèves supplémentaires sur le site de Louviers est évalué, à terme, à une centaine (sur 450 environ actuellement). A ce stade, il est néanmoins envisagé une reconduction en 2025 de l'effectif actuel. En ce qui concerne l'enseignement musical en milieu scolaire, le dispositif actuel sera bien maintenu.

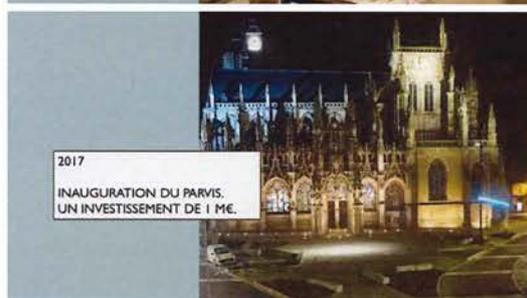
M. Benoist Balsan indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération, évoquant sa crainte de l'affaiblissement de l'autorité du Maire dans la gestion de ces politiques publiques lorsqu'on décide du transfert de sa compétence à l'agglomération.

M. le Maire le rassure en lui répondant que selon le principe de subsidiarité, il faut s'interroger au cas par cas, comme ce fut le cas en quittant l'EPCC « Le Tangram » afin de gagner en valeur ajoutée.

Adoptée à l'unanimité

A12 Attribution des marchés de travaux liés à la restauration extérieure de l'élévation du bas-côté sud de l'église Notre-Dame de Louviers

En préambule à l'examen de la délibération, **Mme Sylvie Langeard** évoque l'ensemble des travaux qui ont été entrepris sur l'Eglise Notre-Dame depuis 2014 pour restaurer et mettre en valeur ce patrimoine communal.





M. Jacky Bidault rappelle aux membres du Conseil que l'église Notre-Dame fait l'objet d'une restauration générale en plusieurs phases.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Attributaires	Tranche ferme : Travée 2 à 4 et restauration de la couverture de la ciergerie Montants HT	Tranche optionnelle n° 1 : Travée 5 à 7 compris porche du midi et restauration de la polychromie sur travée 1 Montants HT	Montant Total par lot HT
Lot n° 1 : échafaudage, maçonnerie, pierre de taille	NORMANDIE RENOVATION 6 Rue Pierre Gilles de Genes 76150 Saint- Jean-du- Cardonnay	375 787,79 €	290 680,30 €	666 468,09 €
Lot n° 2 : sculpture	H. CHEVALIER	240 361,25 €	358 223,42 €	598 584,67 €

statuaire polychromie	26 Rue Henri Regnault 92156 Suresnes			
Lot n° 3 : Menuiserie	C.BENARD 55 Rue des Bourreliers 76760 Yerville		25 446,00 €	25 446,00 €
Lot n° 4 : vitraux, serrurerie	VITRAIL France ZA de la Grouas 72190 Neuville-sur-Sarthe	160 481,37 €	23 746,69 €	184 228,06 €
Total HT		776 630,41 €	698 096,41 €	1 474 726,82 €
Total TTC		931 956,49 €	837 715,69 €	1 769 672,18 €

M. le Maire précise que la Ville bénéficie d'un montant important de subventions pour la restauration de l'église, qui proviennent de l'Etat, du département et de l'agglomération. Un dossier de demande de subvention est également en cours d'instruction auprès des services de la Région Normandie.

M. Benoist Balsan reprend les propos de monsieur le Président de la République lors de la retransmission de la cérémonie de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris pour se féliciter à son tour de ces travaux pour un bâtiment communal qui lui est cher.

Adoptée à l'unanimité

A 2 Finances municipales

A21 Budget primitif 2025 de la Ville de Louviers

M. le Maire et **M. Marc Rivet** présentent le budget communal dans le prolongement des orientations du ROB qui a fait l'objet d'un débat lors du précédent Conseil.

M le Maire indique que le budget primitif 2025 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante trouve son équilibre en section de fonctionnement à 27,9 millions d'euros et en section d'investissement à 21,9 millions d'euros, avec un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement d'environ **3,377 millions d'euros**.

Il est la traduction exacte de la trajectoire présentée et détaillée dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 lors du précédent Conseil.

Les recettes en atténuation, des frais de personnels sont valorisées à 337 mille euros, soit un rebond de (+) 90 mille euros tenant compte du financement du poste de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité par l'agglomération dans le cadre de sa compétence politique de la ville. Dans cette équation 2024, **une épargne nette d'environ (+) 180 mille euros** est affectée à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Concernant la masse salariale, le chapitre est consolidé à hauteur de 14,98 millions d'euros, soit au même niveau que les prévisions 2024.

Les projets détaillés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire en séance du 18 novembre 2024, sont confirmés au stade budgétaire primitif et, l'exercice 2025 présente donc une ambition forte dans la continuité de la stratégie d'attractivité de la commune avec pour conséquence une légère augmentation de la dette.

À ce titre,

- 56%, soit 6,2 millions d'euros, des dépenses d'équipements inscrites, seront consacrées aux projets structurants, tels que le Gymnase Philippe-Croizon, la construction de locaux de stockage, l'aménagement de la place de la Porte de l'eau, la rénovation de L'Église Notre-Dame(phase IV) et la création d'un Corner Normand.
- 18%, soit 2 millions d'euros, au Programme de Rénovation Urbaine du quartier des Acacias,
- 14%, soit 1,6 millions d'euros, au cadre de vie, aux réseaux et au patrimoine communal,
- 12%, soit 1,3 millions d'euros à l'administration de la collectivité et aux études,

M. Benoist Balsan informe qu'il soutiendra ce budget, estimant qu'il y voit un redressement et une bonne gestion des finances locales. Il demande des explications techniques sur le contenu chapitre 042.

Mme Nolwenn Leostic rappelant l'incertitude qui plane sur les finances locales en raison du contexte national, souhaite que ne soit plus évoqués les mandats précédents estimant qu'après 10 ans de gestion, la dette existante relève des choix de cette majorité. Elle tient à préciser cependant que les investissements actuels ont pu être réalisés grâce à la cession sur cette même période d'une partie du patrimoine immobilier.

Elle souhaite connaître les coûts sur les services publics de l'arrivée de nouveaux habitants au regard des nombreuses opérations immobilières programmées (800 logements en construction annoncés) ainsi que l'évolution depuis 2014 des coûts des tarifs municipaux. Elle évoque aussi l'obligation en 2025 du volet « vert » de présenter le budget. Aussi, bien que reconnaissant plutôt une bonne gestion, elle annonce que son groupe votera contre ce budget contestant les choix politiques de la majorité en matière d'investissements.

M. le Maire rappelle s'agissant de la dette, que la municipalité l'a baissée depuis 2014, tout en investissant massivement et en réduisant les taux d'imposition municipal. L'autofinancement est en forte progression. L'investissement permet d'ailleurs souvent de réduire les charges de fonctionnement. Sur le Compte administratif « Vert » il sera évoqué lors du prochain Conseil prévu le 03 février, mais il rappelle que celui-ci n'est obligatoire que pour les communes ayant opté pour la M57 ce qui n'est pas le cas de la Ville de Louviers pour des raisons de choix politiques.

M Diégo Ortega rappelle qu'il y a certes un pic d'investissements mais aussi un pic d'endettement, comme un accroissement de la pression fiscale par l'augmentation des bases de + 2,5 % (+500 000 € de recettes pour la Ville). Plus globalement, pour confirmer les propos de Mme Nolwenn Leostic les orientations et identifications de priorités de son groupe auraient été différentes, c'est la raison pour laquelle en toute cohérence il votera contre ce projet de budget 2025.

M. le Maire fait remarquer à M. Ortega que le pic d'investissement ne correspond absolument pas à un pic d'endettement, ce qui est justement le signe d'une bonne gestion. Il faut travailler son sujet avant d'affirmer des contre-vérités. La municipalité prend acte que la gauche minoritaire votera contre le nouveau gymnase Philippe- Croizon, contre l'école des Acacias, contre la rénovation de place de la Porte de l'eau, contre la création d'un tiers-lieu, contre la construction d'un local de stockage pour le service évènementiel, etc.

M. Marc Rivet remercie **M. Diego Ortega** pour la reconnaissance par l'opposition d'une saine gestion des deniers communaux, il souhaite dès lors connaître dans la liste des investissements présentés ceux qui devraient être retirés.

M. Diego Ortega demande de ne pas inverser les responsabilités, il appartient à la majorité actuelle de proposer un budget et d'entendre les observations de l'opposition, laquelle présentera un budget alternatif cohérent en temps voulu.

Mme Nolwenn Leostic appelle, à titre personnel, à une rupture dans les investissements pour s'orienter dans les énergies renouvelables afin de créer une communauté énergétique limitant le coût des charges pour les commerces, les bailleurs et les habitants. Elle souhaite également des investissements dans la protection de la biodiversité ou la rénovation massive des écoles, ou le retrait des énergies fossiles dans la flotte de véhicules.

M. José Pires regrette la confusion avec ce qui relève de la compétence de l'Agglomération Seine-Eure, il rappelle que de nouveaux équipements comme « la Maison des Sports et des associations » sont à énergie positive et que chaque fois que c'est possible les solutions écologiques sont recherchées.

Pour conclure, **M. le Maire** remercie pour la qualité des échanges, mais rappelle que les capacités d'autofinancement des investissements ont été conquis qu'après un assainissement des finances municipales.

M. Marc Rivet avant d'inviter les membres du Conseil à se prononcer sur le budget 2025, remercie les membres de l'opposition pour leurs réponses et sans esprit de polémique souhaitent juste faire comprendre au public présent dans la salle et aux personnes qui suivent le conseil municipal sur internet la difficulté des choix et la nécessité des arbitrages dans une période de budget contraint.

Adoptée par 26 voix pour, 4 contre.

A22 Autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025

M. le Maire rappelle que par décision du Conseil municipal, la ville de Louviers a fait le choix de recourir à la technique des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) dans la gestion de certaines opérations d'investissement qui dépassent, en terme d'exécution, le cadre annuel budgétaire.

Cette technique comptable a pour objectif principal de permettre la gestion pluriannuelle des engagements juridiques ayant une incidence financière, en accordant une autorisation de contractualiser dans un cadre pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'avancée des projets de la commune amène à prendre en compte des révisions de montant d'AP et des créations d'AP :

- Projet Corner Normand (tiers lieu) : création d'une AP en recette pour un montant de 1,8 M€
- Construction de la crèche des Acacias : révision du montant de l'AP en dépense pour pallier les dépenses liées à la garantie de première année d'achèvement des travaux : 2 k€.
- Phase 4 de la rénovation de l'église Notre-Dame qui concerne le bas-côté Sud : révision de l'AP en dépense de 2,3 M€ et de l'AP en recette de 900 k€.
- Aménagement de la place de la Porte de l'eau : création d'une AP en dépense pour un montant de 500 k€ pour la participation financière de la Ville aux travaux de requalification de la place de la porte de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025, il est donc nécessaire de **réviser** le montant des AP en dépense de 2,302 M€ et en recette à hauteur de 0,9 M€ ; et de **créer** des AP en dépense à hauteur de 500 k€ et en recette à hauteur de 1,8 M€.

Les éléments sont récapitulés dans le tableau ci-après.

2025 - AP Dépense :

Num_Prog	Programme	Num	AP (Lib long)	propose AP
0101	ANRU	5	CRECHE DES ACACIAS	2 000
Total 0101				2 000
0701	PROJETS STRUCTURANTS	3	EGLISE PHASE 4	2 300 000
		11	PLACE DE LA PORTE DE L EAU	500 000
Total 0701				2 800 000
Total général				2 802 000

2025 - AP Recette :

Num_Prog	Programme	Num AP	AP (Lib long)	propose AP
0701	PROJETS STRUCTURANTS	4	EGLISE PHASE 4	900 000
		8	TIERS LIEUX	1 800 000
Total 0701				2 700 000
Total général				2 700 000

M. le Maire met aux voix les Autorisations de Programmes en dépense et recette pour l'année 2025.

Adoptée par 26 voix pour, 4 contre.

A3 Habitat social

A31 Rapport annuel du bailleur MonLogement27

Avant de laisser la parole à madame Anne Terlez et monsieur Daniel Germain sur le rapport annuel du bailleur social MonLogement27, **M. le Maire** fait le point sur l'incendie du 3^e étage de l'immeuble Hortensia le 2 décembre dernier.

Malgré l'intervention rapides des pompiers, 33 familles ont été touchées par ce sinistre.

Il tient avant tout à remercier les forces de sécurité, les services de la Ville et le bailleur social pour leur mobilisation sans faille.

Privées de leur logement, les familles sinistrées ont été prises en charge immédiatement et des solutions de relogement dans des conditions d'urgence ont été trouvées. Cependant, ces nouveaux hébergements nécessitent un aménagement en mobilier et équipements de première nécessité.

Dans un esprit de solidarité et de soutien, la Ville de Louviers entend donc accompagner les sinistrés dans cette transition subie. Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur l'association « l'Abri », acteur reconnu du territoire dans son appui aux plus fragiles et décidé de lui attribuer d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €. Cette association sera également chargée de récolter et répartir les dons reçus.

Mme Anne Terlez évoque la cellule de crise mise en place avec les services du CCAS de la Ville et du bailleur, dans laquelle siégeait également **M. Jean-Louis Bauchard**, dédiée à l'examen des besoins des familles sinistrées en matière de relogement mais aussi de besoins spécifiques (médicamenteux, suivi du courrier, prise en charge des animaux domestiques etc...).

M. Jean-Louis Bauchard précise que l'ensemble des associations caritatives de Louviers ont été mobilisées pour fournir les premières affaires (vêtements, produits d'entretien) les sinistrés ayant du tout laisser dans leur appartement.

M. Diego Ortega s'associe à cet élan de solidarité et tient à remercier également l'engagement de toutes les équipes qui se sont mobilisées dans le traitement de ce sinistre et l'accompagnement aux victimes. Il s'interroge juste sur le montant choisi de la subvention exceptionnelle.

M. le Maire lui répond que cela relève des premières évaluations des besoins

M. Sylvain Thomas tiens également à ajouter aux remerciements les associations d'animaux qui se sont également mobilisées.

Adoptée à l'unanimité

Mme Anne Terlez donne lecture du rapport annuel d'activité de MonLogement27, adressé aux membres du conseil municipal en annexe de la délibération.

Au 31 décembre 2023, MonLogement27 avait en gestion un parc locatif de plus de 22 000 logements implantés sur 152 communes.

Le taux d'occupation est resté stable en 2023, s'élevant à 98,70 % contre 98,28 % en 2022.

Pour l'exercice 2023, 715 programmes d'amélioration et d'entretien du parc immobilier ont été réceptionnés pour un coût total de 19 031 630 €, ces travaux portant principalement sur l'isolation et l'amélioration de performances énergétiques des bâtiments.

Par ailleurs, le taux d'endettement global (rapport entre les annuités d'emprunts locatifs et les loyers) de la société qui s'est élevé à 31,8 % en 2023, un stable et faible en comparaison à une moyenne nationale 2020 de 43 %. Enfin, il est constaté une augmentation du taux d'impayés locatifs puisqu'il représente 1,18 % du quittancement en 2023 contre 0,73 % en 2022.

M Sylvain Thomas rappelle son intervention lors d'un précédent Conseil pour faire part de la détresse de certains locataires rue du Pilori dont la construction des logements remonte aux années 50. Il demande si MonLogement27 a prévu des travaux sur ces bâtiments qui sont de véritables passoires thermiques

Mme Anne Terlez lui répond que le bailleur a établi un plan pluriannuel de travaux, et qu'en l'espèce sur ces immeubles les diagnostics ont bien été établis, cependant d'autres bâtiments ont été rénovés selon les urgence constatées.

Le Conseil prend acte

A32 Garantie d'emprunts MonLogement27 pour l'acquisition de 26 logements collectifs

Mme Caroline Rouzée indique que dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA 26 logement collectifs, *sis* « domaine de la Forêt », MonLogement27 souhaite souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 3 641 124 €.

Le prix de vente a évolué suite à la reprise du projet par le promoteur SCCV Louviers-Continental foncier en lieu et place du groupe Mongo Immobilier

S'agissant de la garantie d'emprunt pour ces logements l'Agglomération Seine-Eure, et le Département de l'Eure ont été sollicités aux hauteurs suivantes :

	Agglo Seine-Eure	CD27
PLUS	70 %	20 %
PLAI	80 %	0 %
PLS	70 %	20 %

Pour permettre la finalisation du dossier, MonLogement27 souhaite obtenir de la Ville de Louviers, la garantie du solde à savoir :

	Ville de Louviers	
	En pourcentage	En valeurs
PLUS	10 %	95 335 €
PLAI	20 %	126 889 €
PLS	10 %	189 562 € .

Adoptée à l'unanimité

A33 Prorogation de la convention d'entretien du quartier de Maison Rouge avec le bailleur MonLogement27

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Maison Rouge, la mise en œuvre d'un dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) représente la garantie de pérenniser les investissements à long terme.

C'est dans cette perspective que dès 2010, les partenaires concernés par la gestion du quartier Maison Rouge : la Ville de Louviers, les bailleurs Eure Habitat et Sécomile (devenu MonLogement27) et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, ont signé aux côtés du Conseil départemental de l'Eure et de l'État, une convention d'adhésion à la GUSP fixant les grands principes d'action souhaités pour le quartier Maison Rouge de Louviers.

Au cœur du dispositif, l'entretien du quartier est primordial, c'est pourquoi les partenaires se sont engagés, dès 2015, dans la mise en œuvre d'une convention d'entretien.

Celle-ci a été réajustée en 2019 afin de mieux faire coïncider les actes de gestion liés aux besoins d'entretien avec les engagements des partenaires.

Ce protocole initial arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Aujourd'hui une réflexion plus globale est menée à l'échelle de la ville pour optimiser et harmoniser la gestion des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des Lovériens. Aussi pour permettre la concertation, il est proposé au Conseil d'autoriser la prolongation de la convention de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2025.

Mme Nolwenn Leostic se déclare très attentive et intéressée des résultats des négociations à venir, estimant en effet compliquée la répartition des entretiens actuels.

M. le Maire rappelle que la gestion des espaces verts et encombrants dans le cadre du dispositif de compensation de l'exonération de la TFPB se révèle particulièrement complexe. C'est pourquoi la municipalité et le bailleur ont souhaité, d'un commun accord, une remise à plat des modalités de gestion dans le cadre de la politique de Ville.

M. Diégo Ortega se dit favorable à une telle délibération visant à une simplification et une meilleure lisibilité de l'action dans ces quartiers qu'il visite souvent.

Adoptée à l'unanimité

A 4 Vie commerçante

Avant de présenter les 3 délibérations suivantes avec **M. Daniel Jubert, M. le Maire** évoque le tableau de bord du commerce de proximité à Louviers, effectué semestriellement et mise en ligne sur le site internet de la Ville . Ce document recense l'ensemble des commerces de proximité et permet de disposer d'un outil de pilotage. Une campagne d'affichage urbain de soutien au commerce de proximité sera déployée dans la Ville en amont des fêtes de fin d'année pour inciter à acheter local.

A41 Convention de financement pour l'accompagnement à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Corner Normand / Tiers-lieu commerçant de Louviers.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers est engagée dans le programme Action Cœur de Ville (ACV) depuis 2018, avec la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). À ce titre, elle bénéficie d'un soutien technique et financier de la Banque des Territoires pour la création d'un tiers-lieu commerçant, aussi appelé *Corner normand*. La Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier le futur exploitant des locaux constituant le tiers-lieu commerçant situé au 14 et 16 rue du Général de Gaulle à Louviers.

Dans le but d'opérer la sélection, la Ville a souhaité se faire accompagner par une entreprise spécialisée (Creaspace) et par un cabinet d'avocats (Landots & Associés) dans le cadre de la rédaction des pièces (règlement de consultation et projet de bail commercial notamment) de l'AMI et dans l'analyse des offres transmises.

Après négociation, la Ville a décidé de retenir l'offre de la société SAS URBAN CONNECT CORPORATION qui répond aux critères définis par la municipalité.

Pour permettre à la Ville de Louviers de bénéficier d'un co-financement de la mission à hauteur de 50 % HT (soit 10200 € HT), le Conseil municipal est invité à se prononcer en faveur du projet de convention. Le lancement des travaux est envisagé au dernier trimestre 2025.

M. Sylvain Thomas s'interroge sur l'accessibilité de l'étage de ce Corner pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire confirme l'inscription dans le projet d'un ascenseur et précise que le programme s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de la reconstruction

Mme Nolwenn Leostic remercie pour cette présentation mais regrette l'orientation commerciale de ce futur lieu qu'elle aurait aimé plus participatif dans sa construction avec les associations et les citoyens. Après avoir examiné le dossier, elle s'interroge sur la capacité d'un porteur de projet de réunir autant de compétences et du montant du loyer prévu risquant de réduire ce nouvel endroit à un espace trop commercial pour être rentable.

M. le Maire rappelle que le lieu est très grand, puisque les locaux disponibles représentent 725 m². Le cœur du projet est commerçant autour de l'excellence normande, en cohérence avec la politique de l'Agglomération sur la mise en valeur des métiers d'art.

Ce lieu qu'il souhaite hybride permettra de donner de la visibilité aux artisans, tout en permettant aux citoyens de disposer d'un nouveau lieu d'activités culturelles.

Mme Hafidah Ouadah précise que cette structure relève de l'innovation sociale, dans le cadre d'un modèle d'hybridation des ressources entre la puissance publique et le savoir-faire privé. Ce lieu permettra de réunir dans un même espace de nombreux acteurs de la culture, de l'éducation mais aussi des partenaires privés du territoire. Elle se dit très heureuse d'accueillir à Louviers un tel projet.

Adoptée à l'unanimité

A42 Dates d'ouverture dominicale des commerces de la commune de Louviers pour l'année 2025

M. Daniel Jubert rappelle que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche.

Les deux premiers alinéas de l'article L.3132-26 du Code du travail disposent que dans les établissements de commerce en détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par arrêté du Maire prise après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 jours, l'arrêté du Maire est pris en conformité avec celle du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Ainsi, il est ainsi proposé, en conformité avec la décision du président de l'Agglomération Seine-Eure n°24-655 du 27 novembre 2024 la possibilité d'ouverture des commerces de la ville les dimanches suivants :

- le dimanche 12 janvier 2025 (premier dimanche des soldes d'hiver)
- le dimanche 13 avril 2025 (week-end avant Pâques)
- le dimanche 20 avril 2025 (dimanche de Pâques)
- le dimanche 25 mai 2025 (fête des mères)
- le dimanche 15 juin 2025 (fête des pères)
- le dimanche 29 juin 2025 (premier week-end des soldes d'été)
- le dimanche 7 septembre 2025 (rentrée scolaire)
- le dimanche 30 novembre 2025 (dimanche du week-end du *black friday*)
- le dimanche 7 décembre 2025 (fêtes de fin d'année)
- le dimanche 14 décembre 2025 (fêtes de fin d'année)
- le dimanche 21 décembre 2025 (fêtes de fin d'année)
- le dimanche 28 décembre 2025 (fêtes de fin d'année)

Il est rappelé que seuls les salariés volontaires, ayant donné leur accord par écrit à leur employeur, peuvent travailler le dimanche sous couvert de l'autorisation municipale délivrée. Aussi, les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur la demande de dérogation administrative à la règle du repos dominical des salariés sur la commune de Louviers.

Adoptée à l'unanimité

A43 Attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité Commerciale

M. Daniel Jubert rappelle que le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 15 novembre 2024 pour analyser un nouveau dossier.

Depuis la création de ce fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 89 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Composé de représentants de la majorité et de l'opposition municipale ainsi que de représentants de l'association des commerçants, il propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000 € au projet des journées portes ouvertes du magasin « Georget Cycles » qui se sont tenues les 29 et 30 novembre 2024 avec un *escape game*, deux randonnées nocturnes et la venue d'un coureur cycliste professionnel.

Adoptée à l'unanimité

B. Autres délibérations

B1 Cession d'une propriété communale sise impasse de la Poste au profit de la communauté d'Agglomération Seine-Eure

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine Eure se sont engagées dans la recomposition d'un axe urbain autour de la mise en place d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service reliant les villes de Val-de-Reuil et Louviers. Dans ce cadre, plusieurs parcelles à l'Est de la rue du 11 novembre ont fait l'objet d'acquisition par l'Agglomération Seine-Eure.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure souhaite pouvoir céder un tènement foncier complet composé des lots A1 et A2, sous les teintes rose et bleue du plan de division présentée.

Aussi, il est proposé au Conseil de valider la cession pour le montant estimé à l'euro symbolique par le service des Domaines, de ce terrain.

Mme Nolwenn Leostic souhaite expliquer l'abstention de son groupe sur cette délibération, estimant que les dernières constructions rue du 11 novembre présentent des défauts faisant planer un doute sur la qualité des dernières opérations de la part des promoteurs.

Adoptée par 26 voix pour 4 abstentions.

B2 Mise à jour du règlement intérieur des crèches collectives et de la crèche familiale

Monsieur le Maire rapporte que la dernière modification des règlements de fonctionnement des crèches de la Ville de Louviers date du 11 décembre 2017 et a fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal (délibération n°17-161).

Il est proposé de modifier les règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale pour les ajuster aux textes en vigueur.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la mise à jour des nouvelles règles de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale à l'attention des familles.

Adoptée à l'unanimité

B3 Rémunération agents recenseurs pour enquête INSEE « Familles » 2025

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. Dans celles de 10 000 habitants et plus, il est procédé annuellement à une enquête de recensement sur un échantillon d'adresses représentant 8 % du nombre d'habitations de la commune.

Les résultats relatifs à la population légale de chaque commune sont publiés tous les ans et permettent :

aux administrations et aux collectivités territoriales d'adapter les équipements collectifs (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.) et de préparer les politiques locales;
aux professionnels publics et privés de cibler les besoins en logements ;
aux entreprises de mieux connaître leurs clients ;
aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

La Ville de Louviers a été choisie pour prendre part à l'enquête *Familles* 2025 adossée au recensement annuel.

Le recensement de la population et l'enquête Familles sont placés sous la responsabilité de l'État. Les communes préparent et réalisent les enquêtes, mettent à disposition des moyens humains (coordonnateur communal et agents recenseurs) et reçoivent, à ce titre une dotation forfaitaire. Celle-ci sera de 429 € pour la Ville de Louviers.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire de 124 € brut à chacun des quatre agents recenseurs, relatif à la charge de travail supplémentaire générée par l'enquête *Familles* 2025.

Mme Nolwenn Leostic s'interroge sur le faible montant des rémunérations.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un complément par rapport à cette mission spécifique supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité

B4 Indemnisation entre collectivités suite à la mutation d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire rappelle que la formation revêt dans certain cas un caractère obligatoire. C'est ainsi le cas de la filière Police Municipale.

Afin que l'investissement effectué en terme de formation ne se perde pas lors de la mutation des agents, le législateur a donné aux les collectivités d'origine la possibilité de se faire indemniser par la collectivité d'accueil.

À défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil rembourse la totalité des dépenses engagées par la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine.

Dans tous les cas, le Trésorier public exige que les deux employeurs passent convention afin d'établir explicitement motifs et montant de l'indemnité.

Adoptée à l'unanimité

B5 ISFE pour la filière Police municipale

M le Maire expose que l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), à ne pas confondre avec l'IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise devra s'appliquer au 1^{er} janvier 2025 au plus tard, date d'abrogation des régimes indemnitaires actuellement en vigueur pour la police municipale.

Elle est constituée d'une part fixe et d'une part variable et le Comité social territorial, lors de sa séance du 18 novembre 2024 a émis un avis positif à ce projet de délibération

Adoptée à l'unanimité

B6 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

M. le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs notamment en raison du transfert de l'Ecole de Musique et de Théâtre Maurice Duruflé à l'Agglomération Seine-Eure, conformément à la présentation et la délibération examinée lors de ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité

Une fois épuisé l'ordre du jour, **M. le Maire** donne la parole à **M. Sylvain Thomas** qui présente une motion au nom du groupe « Unis ! »

La pêche au vif c'est quoi ?

Ce type de pêche est sans doute l'une des pires formes de pêche notamment pour les poissons, elle consiste à utiliser des animaux vertébrés vivants comme appâts, plusieurs méthodes existent et des techniques sources de souffrances avérées :

-L'eschage, c'est-à-dire l'accrochage du vif à un hameçon piqué dans la bouche, le pédoncule caudal ou le dos.

-Le lochage, qui consiste à passer un fil métallique sous la peau à l'aide d'une aiguille.

Cette pêche est destinée aux carnassiers : brochets, sandres, perches et éventuellement truites et chevesnes existant dans les rivières sur le territoire de la ville de Louviers.

Toutes ces méthodes attirent le prédateur qui mordra à l'hameçon. Le poisson qui est transpercé vivant peut souffrir et agoniser pendant des heures et quand le prédateur approche du poisson transpercé, il terrorise le poisson qui paniquera sans issue possible. En portant atteinte à l'intégrité physique du poisson, l'usage d'ardillons, d'hameçons piqués d'une pointe, la manipulation, l'exposition à l'air libre, l'eschage, le lochage sont sources de douleurs et de stress pour le poisson.

Les poissons utilisés comme vifs sont issus d'élevage ou pêchés par les pêcheurs. Dans tous les cas, la souffrance et le calvaire de ces animaux commencent bien avant la partie de pêche. Il a été révélé par l'association Projet Animaux Zoopolis des images choquantes de certains magasins vendant des poissons issus pour la pêche au vif : les aquariums sont sales, les poissons en surpopulation et des morts côtoient les vivants. Certains poissons sont même maintenus dans des sacs plastiques avant d'être vendus. Quand ils sont pêchés, ou après l'achat en magasin, ils sont maintenus vivants dans de petits volumes d'eau (« seaux à vifs ») pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. Ces conditions sont douloureuses et stressantes pour les poissons.

La pêche au vif, c'est enfin le risque de transmission de maladies qui se propagent des appâts vers les milieux naturels. Cette pêche fait peser des menaces sur la biodiversité par l'introduction d'espèces exotiques, aussi d'élevage, elle a un impact sur la faune, la flore locale, ces poissons peuvent être dispersés ainsi dans des milieux dont ils ne sont pas originaires et la diffusion de virus. Elle peut générer une pollution génétique des espèces autochtones. Mettre fin à la pêche au vif aura aussi un impact écologique.

Une étude américaine (Mc Cann, 2012) effectuée sur ce sujet a permis de recenser dans 44 % des poissons-appâts examinés la présence de 39 virus différents.

Plusieurs pays européens notamment ont déjà banni la pêche au vif, les pays sont l'Allemagne, l'Autriche (Haute-Autriche et Carinthie), l'Ecosse, l'Irlande (en eau douce) et en Suisse, les villes en France Grenoble qui ont adopté un vœu contre la pêche au vif et la ville de Paris a emboîté le pas et est devenue la seconde grande ville de France à interdire cette pratique particulièrement cruelle. Montpellier défendra prochainement un vœu sur l'interdiction de la pêche au vif, les villes de Melun, Bordeaux veulent aussi interdire, se sont et seront de belles victoires contre une souffrance silencieuse.

Si nous voulons réellement prendre en considération les intérêts des poissons en leur évitant les pires souffrances, cette pratique archaïque et cruelle nous devons l'interdire, ne doit plus exister dans notre société et aux rivières de la ville de Louviers.

Le conseil municipal de Louviers, considérant ce qui précède :

Une demande Monsieur le Maire au préfet de l'Eure de prendre un arrêté d'interdiction de la pêche au vif sur le territoire de Louviers. et une demande au Gouvernement pour une réglementation nationale visant l'interdiction de la pêche au vif (utilisation d'animal vertébré vivant comme appât).

En vous remerciant pour éviter cette souffrance animale.

M. le Maire répond que ce sujet ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais du législateur. Aussi, il se propose d'écrire au député de la circonscription afin de connaître sa position sur le sujet. Dans cette attente, il préconise le rejet de la motion.

Motion rejetée par 23 voix contre 4 pour 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève la séance à 22h00.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 03 février 2025 à 18h30.

Louviers le,

Le secrétaire,

Élodie DUCASTEL



Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD